



Conseil Municipal Vendredi 21 Février 2020 - 20 h 00

Débat d'Orientations Budgétaires - Rapport

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015, la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants avant l'examen du budget primitif. Il constitue une formalité préalable à l'adoption des budgets communaux.

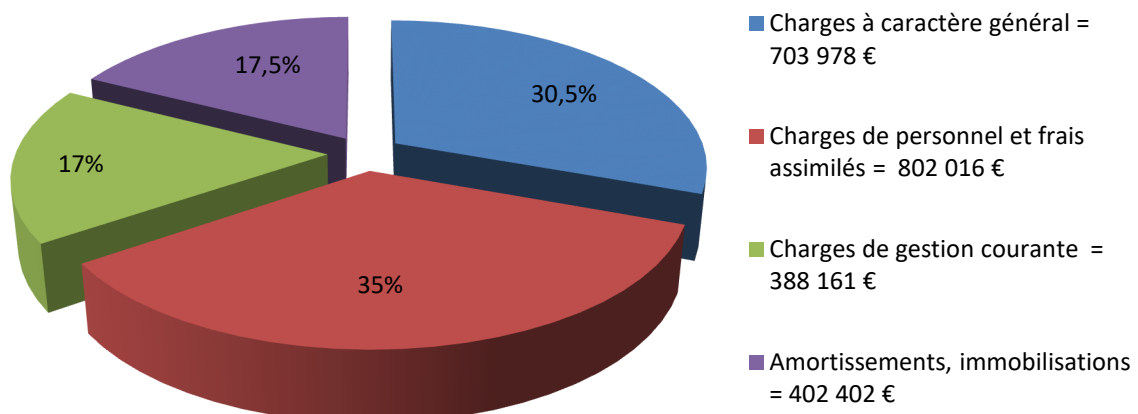
Le présent rapport, servant de base au débat, permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune, en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année passée, ainsi qu'exposer les orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles.

Le Débat d'orientation budgétaires, au-delà de constituer une formalité substantielle à l'adoption des budgets, tend à développer la démocratie participative et à orienter les priorités financières.

Analyse Financière Rétrospective

Concernant budget principal de 2019, les dépenses de fonctionnement ont une tendance à la stabilité, avec une diminution avoisinant 2 % par rapport à l'année précédente. Cependant si l'on déduit les opérations d'ordres, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une légère augmentation d'environ 1,7 % (31 800,00 €).

Dépenses de Fonctionnement CA 2019 (avec Affectation du Résultat)



Les charges à caractère général connaissent une augmentation avoisinant les 2,35 % du fait notamment de plusieurs travaux d'entretien de voirie, de bâtiments et pour les engins techniques. Certains de ces travaux sont éligibles au FCTVA.

Parmi les autres charges générales, une consultation a été menée pour l'acquisition de papeterie : le stock sera utilisé sur plusieurs exercices. Le nouveau marché public d'assurances applicable à partir de 2019 a permis de diminuer les primes d'assurances.

En matière de charges de personnel, l'augmentation est mesurée à hauteur de 1,3 % (10 600,00 €). Cette évolution comprend notamment :

- la rémunération d'agents du service de remplacement du Centre de gestion de la fonction publique du Morbihan (CDG 56) et d'agents non titulaires au regard de l'absence pour congés ou arrêts de personnel communal (certains atteignant un délai d'absence engendrant la mise en place d'un demi-traitement) ;
- le maintien de deux services de restauration scolaire nécessitant l'emploi de personnel de surveillance supplémentaire et le renouvellement d'une convention financière de mise à disposition du personnel de l'école privée « Saint-Cyr » ;
- la création de l'Espace Jeunes avec l'emploi d'un animateur pour les vacances scolaires ;
- une diminution du personnel intervenant au sein de l'école publique « Le Grand Marronnier » au regard des effectifs ;
- le paiement des frais de mise à disposition de personnel auprès de Centre Morbihan Communauté pour assurer des suivis de chantier (travaux de voirie) ;
- l'augmentation du forfait pour les animateurs de l'Accueil de loisirs sans hébergement.

Pour ce chapitre, il faut également noter les remboursements assurantiels couvrant les risques statutaires, au titre des recettes de fonctionnement, ce qui équilibre alors cette hausse de charges.

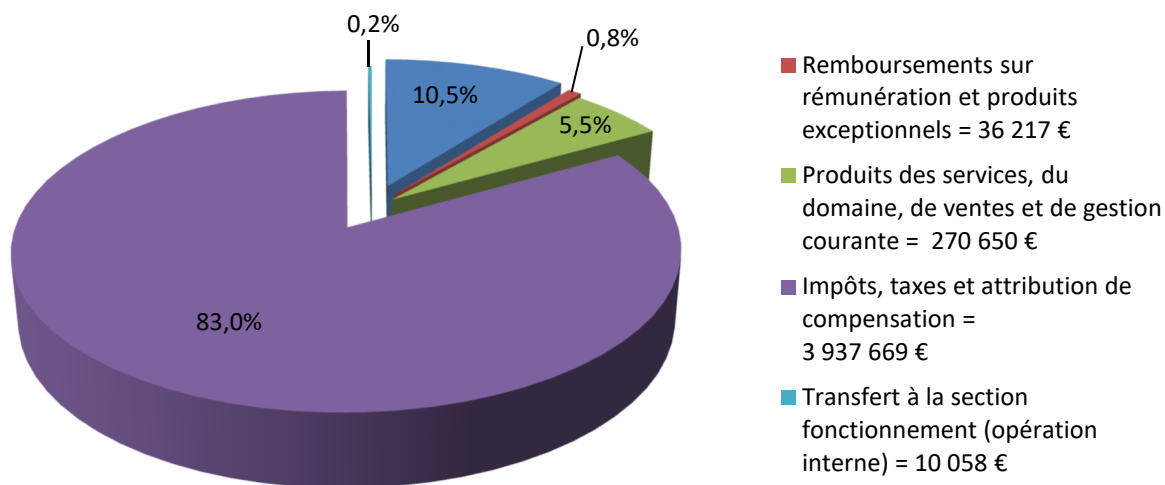
Les dépenses de gestion courantes évoluent de 3,36 % (12 600,00 €) par rapport à l'année antérieure, du fait notamment d'une augmentation de la participation en faveur de l'organisme de gestion (OGEC) de l'école privée « Saint-Cyr », au titre de la contribution communale en lien avec l'évolution des effectifs ainsi que pour les séances de piscine.

Les charges liées à des créances admises en non-valeur ou à des titres annulés ont pour leur part diminué, grâce au suivi plus régulier des factures impayées par les services administratifs et ceux du Trésor public.

Les atténuations de charges présentes l'année passée étaient particulières, car essentiellement liées à l'entretien des zones d'activités de la commune, qui est dorénavant une compétence communautaire. Cette dépense vient à présent en déduction de l'Attribution de compensation (AC) versée par Centre Morbihan Communauté à Moréac et n'est donc pas présente au sein de la section de fonctionnement.

Ainsi, la maîtrise des dépenses et le maintien de recettes de fonctionnement au titre de l'année 2019 permet de dégager de l'autofinancement, d'autant que la commune n'est pas impactée par des intérêts de dette depuis 2014. En conséquence les autofinancements brut et net sont confondus.

Recettes de fonctionnement CA 2019



Les recettes de fonctionnement représentent un montant de près de 4 756 000,00 €. Malgré cette somme, les recettes sont en diminution de près de 7,1 % (364 500,00 €) par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique simplement, car le budget 2018 présentait des recettes pouvant être considérées comme exceptionnelles (cession de terrain à l'entreprise BERNARD JEAN FLOC'H, attribution de compensation bonifiée...), comme cela avait été indiqué dans le rapport du DOB 2019.

Les produits des services connaissent une baisse de 9 % (21 200,00 €). Cette diminution se constate essentiellement au sein des services de restauration et de garderie périscolaire, ceci étant dû à une certaine baisse des effectifs scolaires et à une modification des tarifs de la garderie, ce qui permet une réduction des factures au bénéfice des familles sur certaines plages horaires (dernière évolution en septembre 2019 pour la tarification du matin). Les recettes pour les services communaux se développent au sein de l'Accueil de loisirs sans hébergement et de l'Espace Jeunes nouvellement créé, ainsi que pour les abonnements de la médiathèque engendrant un développement des prêts (augmentation de + 6000 prêts) en 2019.

Les contributions de l'Etat poursuivent leur baisse constante, principalement la Dotation globale de fonctionnement (DGF) dont le montant en 2019 atteint 17 800,00 €, soit une nouvelle diminution de 68 % au regard de l'année précédente.

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'Attribution de compensation (AC) 2019 versée par Centre Morbihan Communauté à Moréac a baissé du fait d'une dégressivité de la participation communautaire pour les travaux de voirie des communes membres. Cette AC avait fait l'objet d'une bonification de manière exceptionnelle en 2018 afin d'assurer une équité entre les collectivités suite au transfert de la compétence de voirie rurale.

En manière inverse, tout en maintenant les taux d'imposition locale en 2019, la dynamique favorable des bases a permis une augmentation des recettes fiscales.

Une augmentation de recettes a aussi été bien identifiée concernant les Droits de mutations et d'enregistrement à hauteur de 23,8 % (17 600,00 €) grâce au développement de l'activité

immobilière locale, notamment par le biais de l'aménagement de nouveaux lotissements communaux. Cette évolution favorable se poursuit et a une tendance à s'amplifier.

Les recettes issues d'atténuations de charges ont aussi progressé, de par les remboursements assurantiels au regard de l'absence d'agents pour arrêts ou congés divers. Cette recette reste donc ponctuelle et liée aux dépenses de gestion du personnel.

Enfin, les revenus des immeubles ont augmenté sensiblement, en tant que produits de gestion courante. En effet, la quasi-totalité des cabinets de la maison de santé sont actuellement loués. Ces recettes devraient se stabiliser.

Présentation synthétique du Budget principal 2019

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	2 296 556,96 €	4 756 503,65 €
Section Investissement	3 411 035,02 €	3 761 435,45 €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2019 représente un montant de 2 459 946,69 € et tend à être reporté à la section d'investissement lors de l'affectation du résultat pour l'année 2020.

A titre du budget principal, les investissements 2019 pour des études et des travaux représentent un montant avoisinant 3 250 000,00 €, soit plus du double de l'année précédente.

En la matière, les principaux travaux d'investissement du budget principal portés directement par la commune ont été les suivants :

- Construction du complexe de salles polyvalentes ;
- Rénovation énergétique et fonctionnelle de l'Accueil de loisirs sans hébergement, ainsi que de la cour ;
- Travaux d'amélioration énergétique et peinture de la garderie périscolaire ;
- Travaux de voirie au sein de la résidence de la Chesnaie ;
- Acquisition de terrains et de biens en vue d'aménagements de lots et de futurs équipements ;
- Opération de numérotation des habitations et bâtiments de la commune ;
- Equipement et mobilier de loisirs au plan d'eau...

Au regard de l'avancement de nombreux chantiers, le versement de plusieurs subventions a été obtenu pour un montant total de 296 400,00 € auprès du Département, de la Région, ainsi que des services de l'Etat.

Présentation tous budgets confondus pour 2019

En matière d'assainissement collectif, la délégation de ce service public se poursuit par le même prestataire depuis 2019 et la réalisation du schéma directeur des eaux usées se finalise, avec un certain délai au regard des conditions climatiques peu clémentes pour effectuer les mesures nécessaires. Cette étude reste subventionnée pour bonne partie par l'Agence de l'eau et le département du Morbihan.

Considérant le transfert de la compétence économique à Centre Morbihan Communauté, les budgets annexes des zones d'activités ont peu de mouvement, hormis des acquisitions de terrains aménagés par l'intercommunalité en vue de leur commercialisation auprès d'acteurs économiques.

Le budget annexe de la résidence des Poètes intègre pour sa part la fin du paiement des travaux d'aménagement ainsi que la cession de l'ensemble des 7 lots composant le lotissement. Des opérations de stocks, en tant qu'opération d'ordre en fonctionnement et en investissement sont également intégrées à ce budget.

Le budget de la résidence de la Sapinière comporte les frais de suivi de chantier et de travaux pour la viabilisation de tous les terrains à bâtir.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 154 500,50 €	5 906 810,55 €
Investissement	3 909 248,77 €	4 124 538,79 €
Cumulé	7 063 749,27 €	10 031 349,34 €

Analyse financière prospective

Création d'un nouveau budget annexe de lotissement

Considérant les orientations du Plan local d'urbanisme et les prévisions de développement démographique de la commune, deux lotissements ont été à ce jour viabilisés et les lots qui les composent sont à présent tous réservés et construits pour certains.

Afin de poursuivre cette démarche d'urbanisation, notamment dans les dents creuses, un budget annexe de lotissement est proposé à compter de l'exercice 2020 pour la viabilisation d'environ 7 lots dans le secteur du Goharnec, suite à l'acquisition de terrains et d'une voie d'accès par la commune. Ceci permettra de répondre en partie à la demande fréquente de personnes et de familles intéressées de s'installer à Moréac.

Les dépenses de Fonctionnement

Pour le compte de l'année 2020, les dépenses réelles de fonctionnement devraient croître de près de 2 %, considérant certains travaux dans les bâtiments de la commune (garderie, presbytère...), des prestations d'archivages au sein de la mairie, la mise en place de l'assurance au titre de « dommage ouvrage » pour la salle polyvalente, ainsi qu'un démarrage des frais de fonctionnement de ce nouveau site.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général vont évoluer au regard de la mise en fonctionnement du complexe de salles polyvalentes (maintenance, entretien, gestion, contrôles réglementaires...) en fin d'année 2020 et de divers autres travaux de rénovation pouvant être effectués dans les bâtiments communaux. L'ensemble des charges à caractère général feront l'objet d'un suivi régulier, notamment en matière de prestations de services et de contrôles périodiques des équipements communaux.

Ces dépenses de fonctionnement prennent en considération une inflation prévisionnelle de 1,2 % pour 2020, soit une évolution relativement stable par rapport celle de l'année antérieure (1,4%).

La rénovation énergétique de l'Accueil de loisirs sans hébergement, le changement de chaudière à la garderie périscolaire ainsi que la mise en place d'une gestion technique centralisée des bâtiments communaux doivent permettre à terme de réaliser des économies énergétiques et financières. Cette diminution des consommations sera tout de même à relativiser au regard de la nouvelle structure de salles polyvalentes dont la surface est conséquente.

Les consultations fréquentes mises en œuvre en matière de consommables, de prestations et de suivi périodiques obligatoires assurent également une maîtrise et une actualisation des coûts (exemples pour l'année 2020 : renouvellement des contrats de balayage de voirie, de fourniture et entretien de vêtements de travail, de maintenance périodique des portes automatiques, de nettoyage des bâtiments communaux, consultation relative au système d'impression pour les services de la mairie permettant de réduire le coût de la prestation...).

En matière d'assurances, une incidence annuelle en terme de coût est intégrée pour la mise en place effective de l'assurance « Dommages ouvrage » destinée à garantir la future salle polyvalente contre tout désordre de construction.

Concernant les budgets annexes, les dépenses principales sont relatives aux travaux d'aménagement des lots dans les lotissements, ainsi qu'aux études complémentaires et aux travaux à venir sur les équipements et les réseaux d'assainissement collectif, conformément aux orientations préconisées par le schéma directeur des eaux usées.

Frais de Personnel

L'évolution de la masse salariale prend en considération notamment :

- l'évolution de carrière des agents titulaires (avancement d'échelon, de grade...) et la possible titularisation d'agents actuellement fonctionnaires stagiaires ;
- l'absence de revalorisation du point d'indice pour les agents communaux ;
- le remplacement d'agent titulaire actuellement en arrêt par des agents contractuels ;
- l'emploi d'agents pour assurer le recensement de la population en janvier et février 2020, selon un principe de rémunération forfaitaire et par bulletin ;
- l'emploi de personnel au sein de l'école publique « Le Grand Marronnier » et pour la surveillance de la pause méridienne, au regard des effectifs et de la fermeture d'une classe depuis la dernière rentrée scolaire ;
- le possible emploi d'agent en lien avec l'aménagement, puis la gestion du complexe de salles polyvalentes (sauf cas d'externalisation d'une partie de ces prestations) ;
- la mise à disposition de personnel auprès de Centre Morbihan Communauté pour assurer des services intercommunaux à Moréac, tels que la gestion de la déchetterie temporaire, ainsi que l'entretien des zones d'activités économiques.

Les frais de personnel intègrent également les participations de la commune auprès de l'OGEC de l'école privée « Saint-Cyr » pour la mise à disposition de personnel au cours de la pause méridienne, ainsi que les frais d'emploi d'agents intercommunaux pour des suivis de chantiers de travaux de la commune ou l'archivage au sein de la mairie.

Amortissement des biens et opérations de stocks

Les biens achetés par la commune font l'objet d'un amortissement, qui est une opération d'ordre sans incidence financière. Ainsi courant 2020, les biens acquis font l'objet d'un amortissement, dont

par exemple l'armoire à livres et la tyrolienne au plan d'eau, le matériel des services techniques, les équipements pour vélos dans le centre-bourg...

Concernant les budgets annexes des lotissements, des opérations d'ordre sous forme de stocks sont également effectuées en 2020. Ces opérations comptables sont réglementaires et augmentent l'enveloppe budgétaire globale de ces budgets annexes.

Participation au sein de Centre Morbihan Communauté

La compétence économique étant intercommunale, l'année 2020 verra la fin du transfert de propriété de terrains aménagés sur les zones d'activités par la commune auprès de CMC. Plusieurs actes notariés de cession de ces terrains (zone du Barderff, de Kerosette...) sont en cours selon la programmation sur 3 ans établie en 2018, ce qui va engendrer des recettes ponctuelles pour la commune. Les budgets annexes de zones d'activités devraient ainsi être clôturés par la suite.

Cependant, les services techniques communaux poursuivent l'entretien de ces zones d'activités économiques dont les surfaces sont importantes. Ces charges d'entretien doivent donc faire l'objet d'une convention avec CMC pour assurer un équilibre financier final (estimées à environ 6 900,00 €, elles sont déduites par principe de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité).

Il en est de même pour la déchetterie temporaire qui poursuit une mutualisation de moyens de façon ascendante (de la commune vers l'intercommunalité). Ce service est maintenu pour une année supplémentaire au regard des travaux prévus à compter de cette année 2020 relatifs à la construction d'une nouvelle déchetterie sur la zone du Barderff en Bignan. La mise à disposition de personnel communal pour le gardiennage de ce service se poursuit donc, avec une facturation des frais de personnel et du matériel auprès de CMC.

Dans le domaine de la Petite enfance, l'acquisition du terrain pour la construction du multi-accueil intercommunal est en cours par Centre Morbihan Communauté auprès de la commune. Le début des travaux est programmé courant du printemps.

La commune va également solliciter les services intercommunaux selon le principe de mutualisation descendante, par mise à disposition de personnel, pour : le suivi de la fin d'aménagement de la résidence de la Sapinière, l'instruction du droit des sols (dont la convention est renouvelée en 2020), ainsi que l'archivage (estimée à une quinzaine de jours pour le recollement et le classement des archives communales en mairie).

Pour conclure, l'Attribution de compensation (AC) versée par Centre Morbihan Communauté diminue (- 5 950,00 €) en 2020 considérant la participation dégressive de la communauté de communes sur 7 ans pour le financement de travaux de voirie. Cette attribution de compensation reste conséquente pour les recettes de la commune à hauteur de 1 908 000,00 €. L'AC est établie par la Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT) et pourra évoluer en cas de nouveaux transferts de compétences.

Les recettes de Fonctionnement

Les Dotations de l'Etat

Pour 2020, les montants du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ont été annoncés par les services préfectoraux comme stables par rapport à l'année précédente.

L'enveloppe nationale de Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable par rapport à l'année passée (-0,4 %). Cependant, la DGF maintient notamment une part d'écrêtement (liée au potentiel fiscal de la commune), ainsi qu'une part variable liée à la population. Elle devrait donc à nouveau diminuer en 2020 pour devenir nulle. Pour rappel cette dotation annuelle atteignait près de 395 000,00 € en 2014 et s'est considérablement réduite au titre du redressement des finances publiques.

Impôts locaux

L'une des mesures phares de la Loi de programmation des finances publiques à l'horizon 2022 (*Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022*), reprise dans la Loi de finances 2020 (*Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020*) est la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Pour la majorité des ménages, le dégrèvement progressif depuis 2018 devient total cette année. Pour les ménages restants (environ 20%), cette suppression sera effective à compter de 2023.

Schématiquement, le processus fiscal engagé est le suivant :

2018 à 2020	2021 et 2022	A compter de 2023
Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages : - 30 % en 2018, - 65 % en 2019, <u>- 100 % en 2020.</u>	Dégrèvement progressif pour ménages restants (20%) : - 30 % en 2021, - 65 % en 2022.	Suppression définitive de la TH

Pour le compte de l'année en cours, l'Etat garantit l'attribution du montant total de ce dégrèvement auprès des collectivités, à l'euro près. Au sein du budget 2020, il est à noter une dynamique positive des bases avec une revalorisation forfaitaire à hauteur de 0,9 % fixée par la Loi de finances 2020.

Afin d'assurer un équilibre financier pérenne auprès des collectivités à partir de 2021, la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera attribuée aux communes. Pour neutraliser les écarts de cette compensation, un coefficient correcteur sera appliqué à chaque collectivité afin d'éviter des sur ou sous compensations. Ainsi en 2021, le versement de la TFPB départementale à la commune de Moréac aurait un coefficient correcteur de 0,67, soit une retenue de près de 615 000,00 €.

Pour l'avenir, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti restent applicables, ainsi qu'une taxe nommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

Concernant l'incidence pour les administrés, il faut aussi rappeler que des taux additionnels de ces divers impôts locaux sont annuellement votés par l'intercommunalité.

Il est possible de remarquer que cette réforme engendre une réduction certaine de l'autonomie fiscale des communes et des EPCI. Considérant la suppression de la TH et la baisse constante des dotations, la taxe foncière restera la seule variable d'ajustement fiscal pour les collectivités.

Les loyers du pôle médical

Les cabinets du pôle médical sont à présent presque tous loués, ce qui engendre des recettes stables. La délibération du Conseil municipal de septembre dernier fige les prix de chaque location au profit des professionnels de santé, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vente des lots par la commune

Les lots viabilisés au sein de la résidence de la Sapinière sont tous réservés et vont donc faire l'objet de cessions au cours de l'année 2020, ce qui va engendrer des recettes au sein de ce budget annexe de lotissement.

En complément, quelques terrains hors lotissement et dans le bourg, constituant des dents creuses, sont également aménagés et vont pouvoir être proposés à l'achat.

Un nouveau lotissement, dont la création du budget annexe a été évoqué précédemment, devrait être rapidement réalisé dans le secteur du Goharnec afin de disposer de terrains à bâtir disponibles pour les personnes intéressées.

Des acquisitions complémentaires de parcelles au sein du bourg, cette année notamment, devraient permettre de poursuivre le développement maîtrisé de l'urbanisation.

L'Investissement

Plusieurs projets en cours l'année passée se poursuivent et certains vont aboutir dès cette année. De plus, des travaux périodiques ainsi que de nouvelles opérations seront programmées pour 2020.

L'investissement s'intègre dans une programmation pluriannuelle, il est notamment composé des travaux et des études exposés ci-dessous :

- Des programmes d'études et de travaux en cours, se poursuivant ou finissant courant 2020 :
 - o Construction et aménagement du complexe de salles polyvalentes, dont l'aboutissement des travaux est programmé en fin d'année (enveloppe budgétaire avoisinant 5 000 000,00 € sur 3 années),
 - o Acquisition de terrains en lien avec les orientations du Plan local d'urbanisme,
 - o Aménagement de lots au sein du bourg de la commune, en « dents creuses » et dans le secteur du Goharnec,
 - o Acquisition d'un camion pour les services de la mairie au printemps 2020 (renouvellement d'un ancien véhicule utilitaire nécessitant des frais trop conséquents),
 - o Réalisation de peintures sous forme de jeux au sol dans la cour de l'Accueil de loisirs sans hébergement en mars 2020,
 - o Aménagement d'une structure de jeux extérieure au sein de l'école « Le Grand Marronnier »,
 - o Installation d'une balançoire adaptée aux très jeunes enfants au plan d'eau courant du printemps 2020,
 - o Rénovation du clocher de l'Eglise en lien avec des maîtres d'œuvre spécialisés,
 - o Finalisation de la réalisation du schéma directeur des eaux usées permettant la programmation de travaux au sein des réseaux souterrains et une évolution de la station d'épuration,
 - o ...

- Des programmes reconduits annuellement :
 - o Programme de réfection de voirie 2020, par le biais de CMC,
 - o Acquisition de matériels pour les services (matériel d'entretien des espaces verts pour les services techniques, fond culturel avec une orientation cette année pour « l'année de la Bande dessinée » ...),
 - o Poursuite de l'aménagement de la cour maternelle de l'école « Le Grand Marronnier » par du nouveau mobilier,
 - o ...

- Des programmes engagés et qui se poursuivront courant des années à venir:
 - o Réhabilitation de la salle du stade Alfred Le Biavant et évolution de l'équipement sportif du site,
 - o Etude relative au cœur de bourg comportant la réflexion sur l'avenir des deux habitations acquises dans la rue du Couvent, du presbytère et du bâtiment accueillant l'agence postale,
 - o Réflexion et assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la future médiathèque,
 - o Mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) par des travaux internes et externalisés, dont la fin de programmation est envisagée en 2021,
 - o Travaux portant sur la sécurité des bâtiments communaux,
 - o ...

Ces opérations devraient pouvoir être autofinancées au regard des capacités de financement de la commune. La gestion saine des finances et les subventions attribuées participeront à l'équilibre budgétaire pour assurer ces divers travaux.

En terme de recettes, l'enveloppe étatique de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) reste stable pour 2020 (570 millions d'euros) pour laquelle la commune peut effectuer une nouvelle demande de subvention.

Concernant le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui va augmenter au regard des investissements conséquents réalisés par la commune, il est à noter que le Projet de loi de finances 2020 intègre un nouveau décalage de son automatisation à l'année 2021, initialement prévu en 2019 et déjà reporté. Cette automatisation du FCTVA doit permettre à l'avenir un versement direct des attributions et un gain de temps pour les services (déclaration annuelles, limitation de contrôles a posteriori).

En conclusion, ces investissements et orientations budgétaires restent des propositions à évoquer lors du Débat d'orientations budgétaires et intégrés au besoin dans le budget primitif 2020 de la commune. Au regard des échéances électorales, plusieurs évolutions et décisions modificatives pourront être effectuées courant 2020 par la nouvelle assemblée délibérante et les futures commissions.

Etat de la Dette

Il n'y a pas de structure et de gestion de dette à analyser dans la mesure où l'endettement de la commune est nul depuis 2014.